



Rapport

Date de la séance du CE : 18 août 2021
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2021.KAIO.192
Classification : Nicht klassifiziert

Office d'informatique et d'organisation : autorisation de dépenses pour les services de base TIC 2022 Crédit-cadre 2022

Table des matières

1.	Résumé	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique des dépenses	2
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	2
3.2	Dépenses périodiques ou uniques	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Aperçu des dépenses	3
4.2	Comparaison avec la dernière demande de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO	5
5.	Conséquences en cas de rejet	5
6.	Sûreté de l'information et protection des données	6
7.	Droit régissant les marchés publics	6
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux	6
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	6
8.2	Amortissements	6
8.3	Coûts induits	6
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	7
10.	Répercussions sur les communes	7
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	7
12.	Proposition	7
13.	Annexe	8

1. Résumé

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier composé de **dépenses uniques de CHF 14,2 millions et de dépenses périodiques de CHF 97 millions** pour les dépenses de 2022 dans le groupe de produits Informatique et organisation.

Ces dépenses concernent principalement les services de base TIC fournis par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts liés à l'utilisation des services TIC sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils, les licences ou l'exploitation des centres de calcul.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses qui, dans l'état actuel des connaissances, seront nécessaires aux prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pendant la période couverte par le crédit mais qui ne peuvent pas être prévues actuellement (p. ex. pour des projets TIC) seront soumises aux autorités compétentes pour qu'elles les approuvent séparément.

Conformément à l'ordonnance sur les TIC¹, les Directions et la Chancellerie d'Etat ou leurs offices spécialisés sont responsables des applications spécialisées et des applications de groupe qu'ils utilisent, tandis que l'OIO est responsable des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017 et définie en concertation avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque Direction, la Chancellerie d'Etat et la Justice (DIR/CHA/JUS) et sous la forme d'un crédit annuel pour l'OIO. Les dépenses liées à des projets de grande envergure font l'objet d'une autorisation distincte.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 145, 147, alinéa 3, 149 et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), article 13
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a en liaison avec l'annexe, chiffre 3

3. Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) dispose qu'une dépense est nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

¹ Ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC), RSB 152.042

Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, c'est-à-dire dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut choisir quels éléments de l'offre de prestations seront utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, même lorsque la marge de manœuvre est réduite voire inexistante. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et pour les conseils sont encourues habituellement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Aperçu des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande qui sont détaillées dans l'annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande

en CHF, TVA incluse	
Dépenses uniques (sans réserve)	13 163 920
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	0
Dépenses périodiques	96 996 581
<i>dont CI</i>	0
Total annuel	110 160 501
Montant du crédit sans réserve	110 160 501
<i>dont CI</i>	0
<i>Réserve de 8 % sur dépenses uniques</i>	1 053 114
Montant du crédit, y c. réserve	111 213 615

D'entente avec la Commission des finances, le montant du crédit comprend une réserve de 8 pour cent sur les dépenses uniques qui ne figure ni dans le budget ni dans le plan financier. S'il doit puiser dans cette réserve, l'OIO s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

4.2 Comparaison avec la dernière demande de crédit

La somme totale des autorisations de dépenses faisant l'objet de la présente demande a évolué comme suit ces quatre derniers exercices :

Année	CHF p.a.	Remarques
2019	94 399 901 1 005 884 95 405 785	ACE 864/2018 et AGC 2018.RRGR.484 8 % réserve pour développement et projets Total 2019
2020	102 420 845 1 213 068 103 633 913	ACE 817/2019 et AGC 2019.KAIO.288 8 % réserve pour développement et projets Total 2020
2021	109 224 272 1 043 971 110 268 243	ACE 843/2020 et AGC 2020.FINGS.434 8 % réserve pour développement et projets Total 2021
2022	110 160 501 1 053 114 111 213 615	Arrêté faisant l'objet du présent rapport (2021.KAIO.192) 8 % réserve pour développement et projets Total 2022

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites, car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes distinctes (voir ch. 4.3 ci-après).

Les principaux écarts par rapport à la précédente demande de crédit s'expliquent ainsi :

CHF p.a.	Objet :	Justification
894 055	BE-Applications	- Mise en service de nouvelles applications de groupe, comme eDéménagementBE, Zoom (visioconférences), Camtasia (montage vidéo) ou Articulate 360 (formations en ligne) - Développement des applications de groupe - Adaptation du système des registres communaux GERES à la loi du 10 mars 2020 sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP) - Exploitation en parallèle du système de gestion de l'apprentissage durant l'introduction de la nouvelle solution - Hausse du nombre de licences requises pour le système de gestion des services informatiques ServiceNow à la suite du déploiement des services de base TIC dans toutes les DIR/CHA/JUS
- 3 809 941	BE-Plateformes d'applications	- Réduction du prix à l'occasion de la renégociation du contrat d'exploitation avec Bedag Informatik SA - Le nombre d'applications transmises à Bedag SA dans le cadre du projet APF@BE a été inférieur aux prévisions du fait notamment de la mise hors service de certaines d'entre elles. - Les frais d'impression en série ont été transférés à BE-Print.
- 153 040	BE-eGov	Le nombre d'utilisateurs de SwissID est inférieur aux prévisions.
- 198 082	BE-GEVER	Les DIR/CHA/JUS prévoient un recul des licences utilisateurs
+ 5 280 726	BE-PTC	+ CHF 2 millions environ : surcoûts liés au packaging des logiciels associés aux applications de groupe et aux applications spécialisées

- + CHF 1 million environ : hausse des prix d'exploitation et d'assistance pour le BE-PTC appliqués par Bedag SA
- + CHF 0,8 million environ : surcoûts liés aux nouvelles exigences applicables aux postes de travail virtuels (VDI), telles qu'un profil distinct pour la Justice compatible avec un logiciel d'inspection des moyens de preuve.
- + CHF 0,7 million environ : nouveau service de salle de réunion numérique.
- + CHF 0,5 million environ : remplacement avant la date prévue du matériel des postes de travail, afin d'harmoniser le cycle de vie des produits dans toutes les DIR/CHA/JUS

- 59 201	BE-Net	Pas de changement majeur
- 166 906	BE-Print	Réduction des frais d'impression par page. Ce service centralise désormais les autorisations pour des dépenses liées aux impressions en série (qui incombait auparavant aux plateformes d'applications BE).
- 173 635	BE-Assistance	Réduction des dépenses de développement
- 458 164	BE-Web	L'exploitation en parallèle de l'ancienne et de la nouvelle technologie Web est arrivée à son terme en raison de l'introduction du nouveau site Internet (newweb@be).
- 865 120	Gestion de projets TIC	Réduction des dépenses consacrées à des projets de développement des services de base TIC en raison des consignes budgétaires
+ 311 457	Formation TIC / Conseil TIC / Conseil SIPD	• Recours accru à une assistance externe pour les conseils SIPD en raison d'une hausse de la demande • Relèvement des cotisations de simap.ch (plateforme de publication des marchés publics) dû au renouvellement du logiciel

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO

Les projets TIC pluriannuels de grande envergure font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Cela concerne notamment les autorisations de dépenses suivantes :

- Crédit-cadre 2017 à 2022 pour licences Microsoft (Enterprise Agreement ; ACE 887/2016, années 2017 à 2022, CHF 36 000 000)
- Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE), réalisation et introduction (AGC 492/2014 du 1^{er} septembre 2014, années 2015 à 2022, CHF 15 453 000).

5. Conséquences en cas de rejet

Si certaines des présentes dépenses ne sont pas autorisées, les prestations prévues ne pourront pas être fournies ou ne pourront l'être qu'en partie. De ce fait, les tâches de l'administration qui s'appuient sur ces prestations ne pourront pas non plus être accomplies ou ne pourront l'être que de manière limitée. Nous renvoyons en outre aux explications fournies en annexe concernant chacune des dépenses.

6. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale relatifs au respect des dispositions en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) dans l'application des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service par la personne responsable de la sûreté de l'information de l'unité administrative ou du projet. Le cas échéant, ils sont également examinés par le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne dans le cadre du contrôle préalable prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

7. Droit régissant les marchés publics

Conformément aux dispositions applicables du droit des marchés publics, les mandats confiés à des tiers sont attribués, selon les montants en jeu, dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective. En conséquence, les mandats dont la valeur dépasse CHF 250 000 donnent lieu à un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il n'est toutefois pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public, car certains mandats ne peuvent être confiés qu'à un seul fournisseur, par exemple s'agissant de marchés découlant de mandats antérieurs, où des liens de dépendance existent déjà, ou pour des raisons de sécurité. En pareil cas, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

Pour l'exercice 2022, l'OIO ne prévoit pas de réaliser d'investissements préservant la valeur ou générant une plus-value dans le domaine des services de base TIC.

8.2 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de charges d'amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est cependant trop tôt pour pouvoir les chiffrer en détail, car ils résultent en général de projets dont le présent arrêté autorise la réalisation. Néanmoins, ils auront vraisemblablement le même ordre de grandeur que les charges d'exploitation, de maintenance et de licence encourues pour les solutions TIC actuellement en service.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux.

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC 2021-2025 du Conseil-exécutif.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

13. Annexe

La présente annexe montre la ventilation prévue du montant du crédit sur les unités administratives, les projets et les prestations TIC. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré élaborés au printemps de l'année précédente (variante de planification n° 2). Le montant effectif des dépenses ou le moment où elles seront effectives pourra s'en écarter, par exemple du fait de changements dans la planification des projets, de la modification des conditions techniques ou du résultat des appels d'offres publics.

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value	
BE-Applications	Fourniture d'applications de groupe aux DIR/CHA/JUS	Exploitation au sens large ⁴ (dépenses périodiques)	2 799 091	0	0	
	Harmonisation des applications avec le poste de travail cantonal (PTC) informatique Garantie du bon fonctionnement et de la disponibilité des applications de groupe prises en charge	Conseils et développement ⁵ (dépenses uniques)	2 161 329	0	0	
Total annuel dépenses uniques					2 161 329	
Total annuel dépenses périodiques					2 799 091	
Grand total annuel					4 960 420	
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)						4 960 420
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						

³ Application, produit ou service, projet

⁴ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

⁵ Y c. coûts de projet

- **Conseils (CHF 405 000)** : nouvelles applications pour répondre aux exigences de la clientèle : Zoom, eDéménagementCH, service de logiciels libres, index des personnes avec interface avec UPI (CdC), index des personnes PIX, compensation élargie des données personnelles, nouvelles interfaces avec le système des registres des communes GERES
- **Développement (CHF 1 551 261)** : ITSMS (ServiceNow) : connexion au système ERP (SAP), interfaces avec des systèmes auxiliaires et des fournisseurs, amélioration de la convivialité, exigences accrues des DIR/CHA/JUS découlant du déploiement des processus. Adaptation du système des registres des communes GERES aux exigences de la LFDP (suppression des données inutiles, protection accrue des données des personnes exposées). Améliorations apportées à l'automatisation du service reporting. Autres modifications mineures des applications.

OIO					
en CHF			2022		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁶	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value
BE-Plate- formes d'ap- plications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et les applications de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports. Fonctionnement des applications spécialisées et des applications de groupe des DIR/CHA/JUS dans le centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁷ (dépenses périodiques)	44 382 015	0	0
		Conseils et développement ⁸ (dépenses uniques)	552 413	0	0
Total annuel dépenses uniques			552 413		
Total annuel dépenses périodiques			44 382 015		
Grand total annuel			44 934 428		
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			44 934 428		
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 350 000) : conseils et assistance fournis par Bedag SA pour identifier des éléments perfectibles et satisfaire aux nouvelles exigences. - Développement (CHF 150 000) : exploitation du potentiel d'amélioration et satisfaction des nouvelles exigences par Bedag SA.					

⁶ Application, produit ou service, projet

⁷ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

⁸ Y c. coûts de projet

OIO					
en CHF			2022		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁹	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value
BE-eGov	Services en ligne du canton destinés au personnel de l'administration et à la population	Exploitation au sens large ¹⁰ (dépenses périodiques)	1 181 309	0	0
		Conseils et développement ¹¹ (dépenses uniques)	1 690 384	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 690 384		
Total annuel dépenses périodiques			1 181 309		
Grand total annuel			2 871 693		
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			2 871 693		
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 250 000) : conseils fournis en matière d'architecture et d'évaluation des solutions d'identification et d'authentification. - Développement (CHF 1 280 000) : le service BE-Login (www.be.ch/login) est étendu afin de servir de solution d'accès au réseau pour la population et les entreprises et d'être intégré dans le portail cantonal www.be.ch. De la sorte, il est possible d'établir une connexion sécurisée avec davantage d'applications spécialisées. Le nouveau service de boîte aux lettres électronique permet aux autorités de communiquer en toute sécurité avec leur clientèle. L'Intendance des impôts sert d'office pilote pour ce service.					

⁹ Application, produit ou service, projet

¹⁰ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

¹¹ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹²	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value	
BE-GEVER	Système électronique de gestion des documents avec classement et archivage conformes aux prescriptions légales	Exploitation au sens large ¹³ (dépenses périodiques)	1 943 073	0	0	
		Conseils et développement ¹⁴ (dépenses uniques)	497 172	0	0	
Total annuel dépenses uniques			497 172			
Total annuel dépenses périodiques			1 943 073			
Grand total annuel			2 440 245			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			2 440 245			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Développement (CHF 300 000) : amélioration de la convivialité et de la gamme des fonctions pour répondre aux demandes de l'administration.						

¹² Application, produit ou service, projet

¹³ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

¹⁴ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹⁵	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value	
BE-PTC	Poste de travail TIC équipé de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ¹⁶ (dépenses périodiques)	26 768 079	0	0	
		Conseils et développement ¹⁷ (dépenses uniques)	1 066 158	0	0	
Total annuel dépenses uniques			1 066 158			
Total annuel dépenses périodiques			26 768 079			
Grand total annuel			27 834 237			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			27 834 237			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Développement (CHF 965 000) : assistance externe pour le développement technique du BE-PTC (services d'infonuage, virtualisation), mise à jour du logiciel de collaboration SharePoint, substitution éventuelle de Skype.						

¹⁵ Application, produit ou service, projet

¹⁶ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

¹⁷ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹⁸	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value	
BE-Net	Raccordement statique ou mobile au réseau (LAN, WAN et WLAN).	Exploitation au sens large ¹⁹ (dépenses périodiques)	10 924 034	0	0	
	Exploitation et développement du réseau bernois.	Conseils et développement ²⁰ (dépenses uniques)	1 546 757	0	0	
Total annuel dépenses uniques			1 546 757			
Total annuel dépenses périodiques			10 924 034			
Grand total annuel			12 470 791			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			12 470 791			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Conseils (CHF 200 000) : appel à des spécialistes externes ou services d'assistance de l'exploitant du réseau SPIE ICS AG. - Développement (CHF 1 200 000) : développement de la solution existante BE-Net nécessaire en fonction des besoins de l'exploitation, raccordements à effectuer à la suite de déménagements, accroissement des largeurs de bande et mise en place de WLAN, nouvelles fonctions de sécurité.						

¹⁸ Application, produit ou service, projet

¹⁹ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

²⁰ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ²¹	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value	
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux perfor- mances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ²² (dépenses périodiques)	6 490 736	0	0	
		Conseils et développement ²³ (dépenses uniques)	519 268	0	0	
Total annuel dépenses uniques			519 268			
Total annuel dépenses périodiques			6 490 736			
Grand total annuel			7 010 004			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			7 010 004			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Conseils (CHF 20 000) : appel ponctuel à des spécialistes externes. - Développement (CHF 450 000) : numérisation du courrier reçu. Modification du service d'impression en série (introduction de la facture QR, intégration de nouvelles organisations de clients, etc.).						

²¹ Application, produit ou service, projet

²² Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

²³ Y c. coûts de projet

OIO					
en CHF			2022		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ²⁴	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value
BE-Assistance	Le centre de services de l'OIO est l'interlocuteur de premier recours pour les questions et les pannes concernant les technologies de l'information et des télécommunications (TIC). Réception et aiguillage de toutes les questions liées aux TIC. Résolution la plus rapide possible des pannes et dérangements, si nécessaire sur place. Fourniture et reprise d'ordinateurs et de dispositifs périphériques. Envoi d'informations en français et en allemand.	Exploitation au sens large ²⁵ (dépenses périodiques)	591 256	0	0
		Conseils et développement ²⁶ (dépenses uniques)	165 724	0	0
Total annuel dépenses uniques			165 724		
Total annuel dépenses périodiques			591 256		
Grand total annuel			756 980		
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			756 980		
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Développement (CHF 150 000) : renouvellement et développement des outils d'assistance. Du fait de la centralisation de l'assistance et de la forte croissance du nombre de demandes qui en a résulté, il faut automatiser davantage les processus.					

²⁴ Application, produit ou service, projet

²⁵ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

²⁶ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ²⁷	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value	
BE-Web	Pages Web standardisées et conviviales, système de gestion des contenus performant et nouvelles fonctions Internet.	Exploitation au sens large ²⁸ (dépenses périodiques)	1 445 378	0	0	
		Conseils et développement ²⁹ (dépenses uniques)	966 723	0	0	
Total annuel dépenses uniques			966 723			
Total annuel dépenses périodiques			1 445 378			
Grand total annuel			2 412 101			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			2 412 101			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Conseils (CHF 150 000) : appel à des spécialistes externes. - Développement (CHF 725 000) : amélioration de la convivialité et de la gamme des fonctions pour répondre aux demandes de l'administration, principalement en matière d'infolettres et de gestion de contenus.						

²⁷ Application, produit ou service, projet

²⁸ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

²⁹ Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³⁰	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la va- leur	Investissements générant une plus- value	
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure.	Exploitation au sens large ³¹ (dépenses périodiques)	0	0	0	
		Conseils et développement ³² (dépenses uniques)	607 655	0	0	
Total annuel dépenses uniques			607 655			
Total annuel dépenses périodiques			0			
Grand total annuel			607 655			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			607 655			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Développement (CHF 600 000) : création de modules de formation (cours en ligne) destinés aux agents et agentes de l'administration cantonale dans le domaine des services de base TIC et des compétences numériques.						

³⁰ Application, produit ou service, projet

³¹ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

³² Y c. coûts de projet

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³³	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value	
Conseils TIC	Assistance et conseils dans tous les domaines TIC et dans le domaine des marchés publics dans l'ensemble du canton.	Exploitation au sens large ³⁴ (dépenses périodiques)	471 611	0	0	
		Conseils et développement ³⁵ (dépenses uniques)	270 277	0	0	
Total annuel dépenses uniques			270 277			
Total annuel dépenses périodiques			471 611			
Grand total annuel			741 888			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			741 888			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :						
- Conseils (CHF 245 000) : conseils fournis par des tiers, assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseils en matière de marchés publics, de législation sur les TIC, de gestion des services informatiques et de gestion de la qualité). Cotisations versées à des organisations de coopération dans le domaine des TIC ou des marchés publics comme la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) et simap.ch.						

³³ Application, produit ou service, projet

³⁴ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

³⁵ Y c. coûts de projet

OIO					
en CHF			2022		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³⁶	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value
Gestion de projets TIC	Conseils lors de la réalisation de projets TIC, appel à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC.	Exploitation au sens large ³⁷ (dépenses périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ³⁸ (dépenses uniques)	2 810 707	0	0
Total annuel dépenses uniques			2 810 707		
Total annuel dépenses périodiques			0		
Grand total annuel			2 810 707		
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			2 810 707		
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les projets suivants :					
Développement (CHF 2 544 026) : directions de programmes et de projets et autres prestations d'assistance externes :					
- ePayment@BE : l'OIO centralise désormais l'acquisition de prestations permettant d'acquitter les émoluments au moyen de cartes de crédit ou de débit et les propose à l'administration. Il est prévu que ce projet s'achève en 2022. - eBàL@BE (service de boîtes aux lettres numériques) : le canton de Berne veut donner progressivement aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux entreprises la possibilité de recevoir par voie numérique les communications de l'administration cantonale. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023. - Digipost@BE : les autorités auront la possibilité de numériser le courrier reçu en ayant recours aux services d'un prestataire ou en confiant l'opération à leur personnel, de sorte à pouvoir le traiter par voie numérique sans rupture de média. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023. - IAM@BE : acquisition et introduction d'un logiciel de gestion des identités et des accès (identity and access management IAM) afin d'automatiser la gestion des droits des utilisateurs et utilisatrices de l'administration. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023. - DiZi@BE : l'OIO centralise l'acquisition des infrastructures numériques des salles de réunion et les propose à l'administration sous forme de service. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023. - IS@BE : réexamen et mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration cantonale des bases, méthodes et dispositions d'ordre stratégique, légal et organisationnel en matière de sûreté de l'information. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023. - LogManagement@BE : normes de collecte, de conservation et de protection des données de connexion (procès-verbaux des modifications et de l'exploitation de systèmes informatiques) pour le canton de Berne. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023.					

³⁶ Application, produit ou service, projet

³⁷ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

³⁸ Y c. coûts de projet

- Print@BE : nouvel appel d'offres pour les services de gestion de l'impression (appareils multifonctions et imprimantes de bureau) de l'administration. Il est prévu que ce projet s'achève en 2024.

OIO						
en CHF			2022			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³⁹	Bref descriptif	Type de coût		Investissements préservant la valeur	Investissements générant une plus-value	
Conseils SIPD	Conseils en matière de sûreté de l'information et de protection des données pour des applications et des projets.	Exploitation au sens large ⁴⁰ (dépenses périodiques)	0	0	0	
		Conseils et développement ⁴¹ (d. uniques)	309 351	0	0	
Total annuel dépenses uniques			309 351			
Total annuel dépenses périodiques			0			
Grand total annuel			309 351			
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)			309 351			
Remarques : La rubrique Conseils et développement comprend principalement les projets suivants : - Conseils (CHF 280 000) : appel à des experts externes et réalisation d'audits de sécurité.						

³⁹ Application, produit ou service, projet

⁴⁰ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

⁴¹ Y c. coûts de projet

Total OIO	2022	
Groupe de produits Informatique et organisation		
en CHF		
Total annuel dépenses uniques	13 163 920	
<i>dont CI</i>	0	
Total annuel dépenses périodiques	96 996 581	
<i>dont CI</i>	0	
Grand total annuel	110 160 501	
<i>dont CI</i>		0
Montant du crédit sans réserve (8 % des dépenses uniques)		110 160 501